



<http://www.biodiversitylibrary.org/>

**Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et
des beaux-arts de Belgique.**

Bruxelles.

<http://www.biodiversitylibrary.org/bibliography/5550>

ser.3:t.3 (1882): <http://www.biodiversitylibrary.org/item/111467>

Page(s): Page 574, Page 575

Contributed by: Missouri Botanical Garden, Peter H. Raven Library

Sponsored by: Missouri Botanical Garden

Generated 9 June 2016 4:51 AM

<http://www.biodiversitylibrary.org/pdf4/052313100111467>

This page intentionally left blank.

Rapport de H. Ém. de Laveleye, troisième commissaire.

« L'an dernier, les trois commissaires appelés à juger le concours relatif à l'histoire de nos finances se sont trouvés d'accord pour ne pas décerner le prix et pour maintenir la question ouverte.

Le mémoire n° 1 était complet, mais les considérations générales y faisaient trop défaut.

Le mémoire n° 2 contenait des vues économiques et financières plus élevées, mais il était moins complet.

Les deux concurrents se sont efforcés de tenir compte des observations que nous avons émises, et leurs travaux tels qu'ils nous sont offerts maintenant sont certainement des plus remarquables.

En outre, un troisième concurrent est entré dans la lice et a présenté un travail également très-bien fait, mais qui est resté malheureusement inachevé, faute de temps.

Pour l'analyse de ces trois mémoires, je ne puis que m'en référer aux rapports de mes savants confrères. Mais j'ai à choisir entre leurs propositions qui ne sont pas identiques. M. Faider propose de partager le prix entre les trois concurrents, en demandant l'impression de leurs mémoires. M. De Decker propose d'accorder la médaille d'or et le prix intégral au mémoire n° 2, avec l'impression, la médaille d'argent au mémoire n° 1, et une mention honorable au mémoire n° 3.

C'est aux propositions de M. De Decker que je crois devoir me rallier. Le partage du prix ne se justifie, me semble-t-il, que quand le mérite des concurrents est le même, ou quand chacun d'eux a traité, avec le même

succès, une face différente de la question. Ce n'est pas le cas ici. La marche suivie par les auteurs des trois mémoires est à peu près semblable, et elle était d'ailleurs imposée par la nature même du sujet à traiter. Le mémoire n° 2 a conservé la supériorité dans ses appréciations, que nous lui avons unanimement reconnue l'an dernier, et, en outre, il est maintenant aussi complet que le n° 1. Celui-ci devrait être remanié, comme l'auteur le reconnaît lui-même, car certaines parties du travail de 1881 devraient être reproduites dans le travail de 1882.

Quant au n° 3, toute une partie importante manque. Quel que soit donc le mérite de ce mémoire, — et il est très-réel, — on ne peut, me semble-t-il, lui accorder le prix.

En résumé le mémoire n° 2 est excellent; les deux autres sont remarquables aussi; mais pour l'un ou l'autre motif, ils sont inférieurs au n° 2; c'est donc, suivant moi, à celui-ci que revient la palme et les honneurs de l'impression, mais le n° 1 mérite certainement la médaille d'argent, et le n° 3 une mention honorable. »

La Classe, adoptant les nouvelles propositions faites par ses trois commissaires, décerne sa médaille d'or, d'une valeur de *douze cents francs*, à l'auteur du mémoire n° 2 dont l'auteur, après l'ouverture du billet cacheté, a été reconnu être M. Louis Richald, conseiller communal à Bruxelles; elle vote une médaille d'argent à chacun des autres mémoires.

M. Jules Mayer, candidat notaire, sous-chef de bureau à la Cour des comptes, a déclaré être l'auteur du mémoire n° 1, et M. Édouard Nicolai, avocat à Liège, a déclaré être l'auteur du mémoire n° 3.
